

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE d'AJACCIO (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 29 mai 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Paul POLI dit Polo, en son vivant retraité, veuf, non remarié, de Madame Claude Suzanne Henriette BAUMANN, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud) 12, Montée Saint Jean, Villa Le Laurier.
Né à CANNELLE (Corse-du-Sud) le 7 février 1928.
Décédé à AJACCIO (Corse du Sud), le 9 Juillet 2015.

Une maison d'habitation Montée Saint-Jean Section BO n°316 pour 14a 28ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

Pour Avis
Maître Alain SPADONI
Notaire Associé